



# RECENSEMENT

de la population 2019

## Trombinoscope des agents recenseurs de la commune de Bédarrides

Répondez sur internet,  
c'est encore plus simple

[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



Recensement du 17 janvier au 16 février 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. GRANGE Pauline  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. RUIZ-SEVILLA July  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 05/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. CASSAR Gabriel  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. LA MOUREUX Navina  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. TROP-PETTE Christine  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. DES BONNETS Hofer  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. BAR-BIER Camille  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. MATHIEU Guillaume  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. NAVARRO Joëlle  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. MONZO-FERNANDEZ Alizée  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Bédarrides, le 03/01/2019



Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,

